Pipe-line du Nord-Loi

Le Yukon a assisté à la construction de la route de l'Alaska réalisée, avec du courage et des tracteurs, par le Génie militaire des États-Unis. Les travaux avaient commencé en mars 1942 et étaient terminés neuf mois plus tard. Au début des années 40, il avait assisté à la construction du pipe-line Canol, représentant 1,600 milles de conduites et 1,000 milles de route. Cette entreprise a coûté 137 millions de dollars et il a fallu 20 mois pour creuser sous le pergélisol et percer les montagnes du Mackenzie, par des températures atteignant parfois 70 degrés sous zéro. Il a assisté également à la construction du pipe-line Haines Fairbanks en 1954-1955. Cette ligne s'étend sur 620 milles, dont 292 au Canada, et achemine 12,000 barils de pétrole par jour. On compte également d'autres projets le ce genre. J'ai mentionné ces quelques exemples pour montrer comment les résidents et les autorités locales du Yukon sont en mesure d'accueillir des projets d'envergure. Ces projets ont peu d'effets nuisibles, le panorama en souffre assez peu et le territoire reste à peu près intouché. Les habitants du Yukon sont capables de s'adapter à cette situation.

Monsieur l'Orateur, ce que je demande au gouvernement c'est de donner au peuple du Yukon, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, le pouvoir et la responsabilité de régler les problèmes inhérents à la construction du pipe-line. J'espère que nous n'assisterons pas à une invasion de fonctionnaires fédéraux chargés de veiller à des problèmes que la population, parce qu'elle est autochtone et qu'elle vit dans le Nord depuis des années, est en mesure de résoudre, car elle a les moyens de comprendre et de résoudre les problèmes que posent la construction du pipe-line et l'expansion du Nord.

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre part au débat très important, se rapportant au bill C-25 mais c'est avec une certaine inquiétude que je constate que le gouvernement s'aventure à présenter ce bill pour débat avant que l'Office national de l'énergie n'ait publié le contenu de son rapport. Comme nous l'avons toujours démontré, toute la question énergétique a toujours été une question de gros sous, sans égard aux aspects écologiques et socio-économiques qu'il nous faudra apprendre à évaluer au plus tôt pour notre propre survie, et ce, si ce n'eut été de la clairvoyance, de l'objectivité et de la rigueur démontrées par le juge Berger au cours de son enquête de trois ans sur la répercussion écologique et socio-économique de la construction du pipe-line de la vallée du Mackenzie, nous aurions, une fois de plus, en tant que nation, brimé les libertés individuelles des autochtones et causé des torts irréparables à un environnement très fragile qui nous est tout à fait étranger.

Les recommandations formulées par le juge Berger tiennent compte des opinions émises par les deux principaux groupes ayant lutté contre ce projet, soit le comité des ressources de l'Arctique canadien et le comité de justice et de liberté. Le premier demandait catégoriquement l'abandon du projet et le second plaidait en faveur d'un laboratoire de 10 ans sur tout le développement du Nord canadien.

Comme on le sait, la commission d'enquête présidée par le juge Thomas R. Berger fut créée en mars 1974 à la suite des

difficultés énormes tant aux points de vue financier que technique et social soulevées par le projet dans lequel deux sociétés. savoir la compagnie Arctic Gas et la Foothills Pipeline avaient déjà investis des sommes considérables. Contrairement à l'ordinaire, la commission participait activement au débat lors des réunions par le biais des conseillers qui à maintes reprises ont mis en évidence les capacités des compagnies demanderesses à prouver leurs avancés, notamment au niveau des travaux de génie et de construction. Par exemple, la commission a présenté les témoignages théoriques du Dr P. Williams de l'université Carleton d'Ottawa selon lequel le pipe-line enfoui de la compagnie Arctic Gas serait assujetti à un soulèvement différentiel pouvant causer de sérieux dommages aux tuvaux et que les méthodes techniques permettant de réduire ou d'éviter un tel soulèvement continu du pipe-line enfoui et réfrigéré étaient encore à l'état embryonnaire. A notre avis, ce fut là un argument de poids plaidant en faveur de la remise à plus tard de ce projet.

Du point de vue social, la méthode de collecte des témoignages des autochtones utilisée par le juge Berger est également remarquable puisque ce dernier, loin de s'en tenir uniquement aux témoignages des habitants des grandes villes, centre du pouvoir économique et politique tel que Yellowknife, Inuvik et Fort Smith, s'est donné la peine de parcourir 1700 milles à travers les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon par tous les moyens de transport incluant le canot et les traîneaux à chiens, et ce pour entendre 1,317 témoins en 300 jours d'audiences publiques, afin de donner la chance aux autochtones Dénés et Inuit qui constituent la majeure partie de la population et habitant des petites villes et villages de faire entendre leurs points de vue qui étaient écoutés par les membres de la Commission avec autant d'attention que ceux des spécialistes.

• (2022)

La situation des autochtones face au pipe-line est d'ailleurs bien résumée par ces quelques mots que l'on retrouve à la page 11, du volumineux rapport de la Commission Berger. Il s'agit du pipe-line qui traverserait les terres revendiquées par les autochtones du Canada qui sont actuellement à la recherche d'un nouvel ordre social et d'une plus grande autonomie politique.

Les Canadiens se rappelleront cette incapacité maladive du gouvernement fédéral à être objectif dans ses décisions quant au développement des ressources énergétiques, incapacité que nous avons fait ressortir à plusieurs reprises et qui est due au fait que le gouvernement fédéral dépend entièrement des compagnies pétrolières pour ses ressources d'information. A ce sujet, le juge Berger a été très critique dans son rapport au sujet des efforts coopératifs de recherche entre le gouvernement et l'industrie. Bien qu'il soit irréaliste et financièrement impensable de dédoubler tous les services de l'industrie, il existe une solution à ce phénomène, à ce problème fondamental. En effet, selon l'avis de M. Lewis Auerbach, conseiller scientifique du Conseil des Sciences du Canada, il serait possible de reproduire de façon sélective des données-clés pour l'évaluation des projets proposés au gouvernement fédéral.